grandes »[1]. Elle s'obstinera dans la discussion sur le mystère de l'Eucharistie, ainsi que nous verrons plus loin.

La possession commença très tôt. « Un jour, déclara le démon, sur les dix heures du soir, retournant le père de la taverne, rencontra sa femme (qui l'allait requérir) ayant l'enfant entre ses bras : lequel se fâchant contre elle, donna son enfant au diable; en vertu de laquelle donation, il (le démon) eut puissance d'assiéger et continuellement voltiger à l'entour dudit enfant, jusques à l'âge de quatre ans, auquels étant parvenue, tâcha d'avoir son consentement, afin d'être pris et reçu pour père. » La religieuse, parlant cette fois en son bon sens, confirma le récit que le diable avait fait par sa bouche, « nommant le lieu et les personnes y présentes, qui toutefois n'oyaient ni ne voyaient le diable traiter lors avec elle[2] ».

A la suite de circonstances que nous ignorons, la petite fut recueillie chez les Sœurs Noires de Mons, où elle avait une grand'tante, Jeanne Gossart, qui fut ensuite supérieure. Écoutons-la elle-même[3].

Ie sçay, que par la malediction de mon pere, i'ay esté mise en la puissance du diable, & seduite, en l'eage de quatre ans, par la suggestion du diable, se presentant à moy, comme beau ieune homme, demandant d'estre mon pere : me presentant quelque pomme & pain blanc : duquel ie fus contente. Et depuis lors, le tenant tousiours pour pere, pour les doulceurs lesquelles il m'apportoit : m'entretenant tousiours en ceste fasson, iusques à l'eage de douze ans. Et auec luy encor vn autre, lequel me seruoit, que quand i'estoye petit enfant, il me garantissoit, que ie ne sentoy point les frappures, lesquelles on me donnoit.

A douze ans, son éducation terminée, elle quitte le couvent. On la place chez une couturière de la ville, sans doute pour y faire son apprentissage. C'est alors que les démons se mettent à lui extorquer des pactes écrits. Ces engagements se superposent les uns aux autres et l'attachent chaque fois et de façon plus étroite à de nouveaux démons[4].

1. *Discours*, p. 33 et 32 ; p. 31 et 30.
2. *Discours*, p. 30 s. ; p. 28 s. On sait que dans ces colloques d'exorcistes et de diables, ces derniers se servent de la possédée comme d'instrument pour parler et agir. Dans le cas de Jeanne Fery, on ne voit pas bien si elle se montre consciente ou non de ce qui s'est dit au cours de ces entretiens. Il semble souvent que non. Quand les démons chargèrent par ses membres, comme nous verrons plus loin, le prélat et d'autres ecclésiastiques, de coups de poings et de pieds, elle ne se souvint pas ensuite de ce qui s'était passé. *Discours*, p. 63 ; p. 60.
3. Jeanne Gossart mourut trois mois avant la fin des exorcismes, le 17 août 1585 ; Barbe Devillers lui succéda. On ne voit pas qu'une autre garde ait été donnée à Jeanne. — Le texte reproduit ci-dessus, *Discours*, p. 90 ; p. 87.
4. *Discours*, p. 90-94 ; p. 87-91.